

**ASPERGES - REGLEMENT CEE N° 2377/99 (JOCE du 10.11.99)**

Dispositions	Catégories			
	EXTRA	I	II	
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande	
<b>I - CARACTERISTIQUES MINIMALES</b>				
blanches violette violette/vertes vertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entières</li> <li>- saines (exclus : pourriture ou altérations impropres à la consommation)</li> <li>- exemptes de dommages dus au lavage inapproprié (turions lavés mais non "trempés")</li> <li>- propres</li> <li>- aspect et odeur frais</li> <li>- pratiquement exempts de parasites ou d'attaque de parasites</li> <li>- pratiquement exempts de meurtrissures</li> <li>- exempts d'humidité extérieure anormale (assez ressuyés si refroidis à l'eau froide)</li> <li>- exempts d'odeur ou saveur étrangères</li> <li>- section de la base nette</li> <li>- ni creuses, ni fendues, ni épluchées, ni brisées</li> </ul>			
<b>II - CARACTERISTIQUES QUALITATIVES</b>				
forme des turions développement coloration (blanches) (vertes) défauts section de la base	très bien formés pratiquement droits bourgeon très serré légère teinte rose tolérée entièrement verte très légères traces rouille lignification non tolérée perpendiculaire à l'axe	bien formés légèrement courbés bourgeon serré légère teinte rose tolérée verte sur 80% légères traces rouille traces de lignification sauf sur blanches perpendiculaire à l'axe	moins bien formés plus courbés bourgeon légèrement ouvert pointes légèrement vertes vertes sur 60% traces de rouille admises légèrement ligneux turions creux : maxi 15% légèrement oblique	
<b>III - CALIBRAGE</b>				
longueur	17 et + : asperges longues 12-17 cm : asperges courtes > 12 cm asperges cat.II rangées non bottelées dans le colis < 12 cm : pointes d'asperges Asperges blanches et violettes maximum 22 cm Asperges vertes et violette/verte maximum 27 cm Asperges en bottes : différence maxi de longueur : 5 cm			
diamètre	blanches et violettes		violette/vertes et vertes	
	diamètre minimal	Homogénéité	diamètre minimal	homogénéité
EXTRA	12 mm	8 mm	3 mm	8 mm
I	10 mm	10 mm		
II	8 mm	/	3 mm	/
<b>IV - TOLERANCES (nombre ou poids)</b>				
. Qualité	5 %	10 %	10% + 10% creux (maxi 15% creux)	
. Calibre	10 %	10 %	10 %	
<b>V - PRESENTATION</b>				
. Homogénéité	- origine - qualité - coloration - calibre	- origine - qualité - coloration - calibre	- origine - qualité - coloration - calibre	
. Tolérances Spécifiques . Présentation . Conditionnement	. asperges blanches : 10 % de violettes (EXTRA et I) et 15 % (II) . autres asperges : 10 % d'une coloration différente . en cat II : mélange blanches + violettes si marquage approprié - en bottes ; EXTRA : turions de même longueur - en emballage unitaire ou rangées non bottelées dans le colis - protection convenable du produit - matériaux et papiers neufs et non nocifs - colis exempts de tout corps étranger			
<b>VI - MARQUAGE</b>				
. Identification	Oui	Oui	Oui	
. Nature (si non visible)	Oui	Oui	Oui	
. Origine	Oui	Oui	Oui	
. Catégorie	Oui	Oui	Oui	
. Calibre	Oui	Oui	Oui	
. Nbre de bottes,poids	Oui	Oui	Oui	